République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2026-116
Portant règlementation de la circulation
le 30 novembre 2026
Bd de l'Observatoire, bd de l'Escapade, rue de Champagne et rue de Flandres
pour des travaux de dépose d'appuis telecoms pour Orange
Effectués par l'entreprise JB CERESA SERVICE
de Quettreville-sur-Sienne

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de dépose d'appuis telecoms pour Orange vont être effectués par l'entreprise JB CERESA SERVICE de Quettreville-sur-Sienne le 30 novembre 2026, bd de l'Observatoire, bd de l'Escapade, rue de Champagne et rue de Flandres et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1er : dans le cadre des travaux de dépose d'appuis telecoms pour Orange qui vont être effectués par l'entreprise JB CERESA SERVICE de Quettreville-sur-Sienne, le 30 novembre 2026, bd de l'Observatoire, bd de l'Escapade, rue de Champagne et rue de Flandres, la chaussée sera rétrécie ponctuellement avec vitesse limitée à 30 Km/h et le stationnement sera interdit à proximité immédiate des travaux. Des panneaux seront mis en place par l'entreprise ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- M. Jean-Baptiste CERESA, chef de l'entreprise JB CERESA SERVICE,
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 novembre 2026,
Le Maire
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay : 20 NOV. 2026

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.